

L'Automobile Club Association et l'Argus publient les résultats de leur enquête sur « Les automobilistes et les contrôles en matière d'alcoolémie »

A l'approche des grands départs en vacances et à l'issue du CNSR (Conseil National de la Sécurité Routière) qui s'est réuni le 21 juin dernier, l'Automobile Club Association (ACA) et l'Argus publient les résultats de leur enquête sur « Les automobilistes et les contrôles en matière d'alcoolémie ».

- Le 21 juin dernier, le CNSR a rappelé le trop fort taux d'implication de l'alcool⁽¹⁾ dans la mortalité routière et a annoncé que la commission « Alcool-stupéfiants-vitesse » fera des recommandations lors de la prochaine réunion, en octobre prochain, concernant les contrôles d'alcoolémie inopinés et la généralisation des éthylotests anti-démarrage (EAD), notamment pour les récidivistes.

- Avec 565 milliards de kilomètres parcourus chaque année, les automobilistes Français ont une probabilité moyenne d'être contrôlés préventivement pour alcoolémie tous les 62 800 km, soit 1 fois tous les 5 ans pour un conducteur parcourant une moyenne de 13 000 km par an. Bien que soumise à de fortes variations selon la profession du conducteur, le type de véhicule et son usage, cette probabilité révèle la faible chance pour un automobiliste de se faire contrôler pour alcoolémie.

Face à ces constats, l'Automobile Club Association (ACA) et l'Argus ont mené conjointement une grande enquête sur les contrôles d'alcoolémie. Pour ce faire, ils ont interrogé leurs adhérents et abonnés respectifs, en leur administrant un e-questionnaire. Au total 6 566 personnes ont répondu entre le 17 et le 19 juin 2013.

A l'heure des bilans, 4 enseignements majeurs ressortent de cette enquête :

- 1 automobiliste sur 2 (48,72 %) a déjà conduit sous l'emprise de l'alcool
- Plus d'un quart des conducteurs n'a jamais fait l'objet d'un contrôle préventif d'alcoolémie. Pour les 74 % qui ont déjà fait l'objet d'un contrôle, celui-ci a eu lieu (à 75%) il y a plus de 2 ans.
- Plus d'1 conducteur sur 2 (54 %) estime « très peu probable » ou « peu probable », la possibilité d'être contrôlé pour alcoolémie.
- Si 9 conducteurs sur 10 sont favorables à l'obligation d'un éthylotest anti démarrage (EAD) pour les conducteurs de transport de voyageurs, de véhicules utilitaires ou pour des personnes déjà condamnées, près d'1 automobiliste sur 2 (48,9%) est favorable à une généralisation de l'EAD pour tous les conducteurs !

L'Automobile Club Association considère que « la législation française applicable en matière d'alcool au volant - à l'instar de celle appliquée dans d'autres pays européens - est complète, mais l'essentiel est de faire progresser la perception par les conducteurs de la probabilité des contrôles et d'instaurer

la mise en place progressive de dispositifs électroniques de contrôle avant démarrage. »

(1) Le taux d'implication de l'alcool dans la mortalité routière qui était à 31% en 2000, à 30% en 2009, puis à 31% en 2010, se situe à 30,2% en 2011 (source ONISR).

Synthèse disponible en pièce jointe de ce communiqué